

## FOIRE AUX QUESTIONS

Dans un souci de traitement d'égalité de toutes les candidatures, si vous avez des questions, merci de les adresser par écrit à cette boîte mail [occitanieest@erhr.fr](mailto:occitanieest@erhr.fr). Les réponses se feront également par écrit et seront édités dans la FAQ de l'onglet Mission CAA de notre site internet : <https://occitanieest.erhr.fr/>

❖ **Le budget doit-il être présenté selon un cadre formalisé ?**

*Le budget peut être présenté sous un format Excel ou autre, pourvu qu'il y ait une bonne lisibilité et clarté des éléments présentés*

❖ **La mission départementale d'expertise et d'information autour de la CAA, est-elle une mission pérenne ou s'inscrit-elle dans une durée limitée ?**

*La mission départementale d'expertise et d'information autour de la CAA est issue de l'instruction DGCS du 23 juin 2025 et du cahier des charges en annexe 2. Cette instruction prend appui sur un certain nombre de textes de référence, mais elle ne fait en aucun cas mention d'une durée limitée de la mission.*

*L'échéance au 31/12/2027, notée dans l'instruction, concerne le déploiement de l'ensemble des référents départementaux ou interdépartementaux sur le territoire national.*

❖ **Je suis professionnelle libérale, je souhaiterais des précisions relatives aux déplacements, à la couverture géographique, aux horaires, au lieu de travail et au salaire ?**

*La couverture géographique est départementale, idéalement interdépartementale, comme énoncé dans le chapitre 5 de l'appel à candidature. Toute proposition sera étudiée afin d'obtenir une couverture de l'ensemble des départements.*

*Les déplacements seront proportionnels au territoire couvert mais prévoir des déplacements fréquents, la mission départementale devant aller vers les personnes, leurs proches-aidants et les professionnels. Les horaires, le lieu de travail et le salaire seront fonction de la convention collective du porteur de projet.*

